Document généré le 17 juil. 2025 14:56

Drogues, santé et société

Mot de présentation
Jeu, enjeux et société (1)

Sylvia Kairouz, Jocelyn Gadbois, Magali Dufour et Francine Ferland

Volume 12, numéro 2, décembre 2013

Jeu, enjeux et société (1)

URI : https://id.erudit.org/iderudit/1026874ar
DOI : https://doi.org/10.7202/1026874ar

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Drogues, santé et société

ISSN

1703-8847 (numérique)

Découvrir la revue

Citer ce document

Kairouz, S., Gadbois, J., Dufour, M. & Ferland, F. (2013). Mot de présentation : jeu, enjeux et société (1). *Drogues, santé et société*, *12*(2), i–xii. https://doi.org/10.7202/1026874ar

Tous droits réservés © Drogues, santé et société, 2014

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

https://www.erudit.org/fr/

Mot de présentation
Jeu, enjeux et société (1)

S. Kairouz, J. Gadbois, M. Dufour, F. Ferland

Ce numéro thématique sur les jeux de hasard et d'argent (JHA) constitue une première pour la revue *Drogue, Santé et Société*. Il propose une analyse des JHA en tant que phénomène qui reflète le contexte socioculturel et qui est tributaire de mesures de contrôle politico-économiques et socio-sanitaires. Il aborde aussi bien les JHA comme phénomène ludique que les comportements à risque ou problématiques qui leur sont associés – problèmes et risques qui sont intrinsèquement liés au plaisir. En corolaire seront présentées des études sur la prévention et le traitement destiné aux joueurs problématiques et pathologiques.

À l'aube du XXIe siècle, il est aisé d'affirmer que le champ d'études des JHA n'en est plus à ses balbutiements. Sa croissance exponentielle, depuis les années soixante (Shaffer, Stanton, et Nelson, 2006), a permis de produire un corpus de connaissances empiriques et de poser des jalons importants dans la compréhension de ce phénomène complexe. L'étude des JHA, qui s'est initialement centrée sur les thèmes du jeu pathologique, de la prise de risques et de l'addiction, s'est étendue plus largement sur l'étude des déterminants et du contexte des JHA. Plusieurs disciplines y ont contribué, tant dans les sciences humaines et sociales, les sciences juridiques et économiques que la santé, de sorte qu'il est difficile de produire une synthèse intégrée et cohérente de ce champ d'études (Smith, Hodgins et Williams, 2007). Alors que nous nous sommes lancé le défi de relever cette tâche, nous sommes rapidement venus à la conclusion que nous devons demeurer humbles devant la quantité d'études qui a été produite. Voici donc, la synthèse de quelques mois de lecture qui vise à présenter les principaux modèles de compréhension socio-anthropologique et d'économie politique qui structurent la recherche dans le champ des JHA. Les modèles développés par la psychologie et la psychiatrie ainsi que le traitement seront abordés dans le deuxième numéro.

En guise d'introduction à ce numéro thématique, ce texte propose de faire un survol historique de l'évolution des JHA pour se concentrer sur l'analyse de ses fonctions et de ses modes de contrôle en contexte de modernité. C'est en convoquant des connaissances issues d'horizons disciplinaires multiples que nous analyserons les dimensions individuelles et sociétales des JHA, conçus à la fois comme expériences subjectives, comme objets sociaux, ou encore comme institutions. Un tel cadre

Tous droits réservés © Drogues, santé et société, vol. 12, no 2, décembre 2013

pluridisciplinaire nous permettra d'amorcer la discussion sur le jeu et le jeu pathologique, leur cadre normatif et leur institutionnalisation au sein de la société moderne.

1. Une perspective historique des jeux de hasard et d'argent

Une incursion dans l'histoire des jeux de hasard permet d'appréhender leurs origines et les fondements des modèles contemporains de compréhension. Comme le décrivent éloquemment Nadeau et Valleur (2014) dans *Pascasius ou comment comprendre les addictions*, « le jeu existe depuis la nuit des temps, et cela concerne aussi bien les jeux de hasard et d'argent que les autres formes de jeu ». En effet, les archéologues ont trouvé des osselets parmi les toutes premières civilisations, les suméo-Babyloniens. Toutefois, les études historiographiques de Gerda Reith (2002) et les travaux de Jan McMillen (2005) révèlent que les représentations sociales des JHA et les éthos, à savoir les rationalités éthiques, les normes et les valeurs, entourant les conduites de jeu ont changé de façon significative à travers le temps. Ainsi, dans la prochaine section, nous présenterons un survol de cette évolution de la place du jeu et de sa représentation dans les sociétés occidentales.

Le jeu de hasard, expression de la volonté divine dans les anciennes civilisations, était considéré comme un acte de perdition diffamatoire, lorsque pratiqué en dehors de rites divinatoires. C'est à partir du XVIe siècle que la relation hasard/divination est rompue grâce aux travaux qui dévoilent les premières règles de probabilité qui régissent le hasard et, plus tardivement, la formalisation de la première loi de probabilité, la loi uniforme de Bernoulli. Cette nouvelle capacité de prédire les événements soustrait toute valeur divinatoire au hasard mettant ainsi fin à l'interdit social qui touchait les jeux de hasard. Il s'ensuit une légitimation et une popularisation des jeux de hasard qui ne se fera pas sans heurts et contestations. Les jeux de hasard et les comportements excessifs qui peuvent s'y rattacher ont continué, à travers les siècles, à faire l'objet d'un contrôle social dont la nature et la forme ont varié au fil du temps.

Pour le christianisme, le jeu est perçu comme une menace à l'ordre social et une atteinte aux valeurs religieuses. Il est redéfini à partir du XVIIe siècle, selon la loi des réformistes, comme un vice satanique, un blasphème au pouvoir divin et un péché où le joueur devient assujetti aux vicissitudes de la chance (David, 1962). Le divorce entre l'effort au travail et l'enrichissement que produit le jeu de chance est perçu comme l'antithèse de l'éthique de l'église réformiste, incarnant un enrichissement illégitime jugé immoral. Comme le soutient Magaly Brodeur (2008) : « Selon ces militants[1], le fait d'obtenir quelque chose "pour rien" est immoral. Cette notion réfère à l'éthique du travail protestante qui justifie, entre autres, la distribution de la richesse dans la société ainsi que l'ordre moral » (p. 35). Campbell et Smith (2003) ont ajouté ce commentaire à propos de l'éthique protestante et de la construction du problème de jeu : *The adverse effects of gambling were presented exclusively in terms of individual moral failure, exploitation of human weakness by gambling promoters and the impact of financial ruin on families* (p. 126). Le joueur souffrirait d'un manque d'hygiène moral, qu'exploiterait l'industrie du vice. Dans son article *Gambling and Religion: Histories of Concord and Conflict*, Per Binde (2007) explique que le christianisme condamne les JHA pour

[1] Ici, Brodeur (2008) traite en particulier des réformistes chrétiens canadiens à l'époque victorienne qui sont à l'origine de l'introduction des JHA dans le Code criminel.

quatre raisons : 1) la promotion de l'avarice[2], 2) le recours aux forces démoniaques[3], 3) le détournement de la mission spirituelle[4] et 4) la suggestion qu'il existe une puissance spirituelle alternative[5].

Des vestiges de ces définitions chrétiennes des comportements de JHA existent toujours en sciences humaines et sociales. C'est notamment le cas des travaux du sociologue français Roger Caillois. Selon lui, le joueur est « entièrement passif » et il ne « déploie pas ses qualités ou ses dispositions ». Il indique que les JHA nient « le travail, la patience, l'habileté, la qualification » et éliminent « la valeur professionnelle, la régularité, l'entraînement » (Caillois, 1967, p. 56-57). Il a, en ce sens, qualifié les joueurs de « curieux », d'« oisifs » et de « maniaques » (Caillois, 1967, p. 229). Pour lui, les JHA présentent l'avantage d'être un moment d'égarement libérateur permettant aux « humbles à mieux supporter la médiocrité d'une condition dont ils n'ont pratiquement aucun autre moyen de s'évader jamais » (Caillois, 1967, p. 225). En ce sens, les JHA, conceptualisés comme des comportements dissociatifs, seraient une sorte de drogue qui s'emparerait de la rationalité et du sens moral des joueurs. Ce serait dans la rupture avec la réalité que le joueur pourrait se propulser hors et très loin de son existence.

Cette vision morale des JHA a évolué au cours du XVIIIe siècle, siècle de la rationalité et de la quête de connaissance, pour laisser place à une représentation du jeu excessif comme une forme d'irrationalité, condamné en tant que menace à un idéal d'équilibre que l'être humain doit rechercher dans son quotidien, tant dans ses habitudes de vie que dans ses activités. Comme toute forme d'excès, le jeu excessif était perçu comme une menace pour l'ordre social.

Au XIXe siècle, le christianisme a dû faire face à de nouvelles réalités sociales, politiques et économiques. La révolution industrielle (Engels, 1845) et le développement d'une économie de marché (Polanyi, 1946) ont bouleversé les notions de consommation et de loisir. Les JHA apparaissent de moins en moins comme des vices et de plus en plus comme des loisirs. À cette époque, les maisons de jeu se sont développées comme lieux de divertissement populaire accessibles à tous où l'expérience de jeu s'organise autour de mises plus modestes et l'expérience d'états plaisants. Le joueur jouait dorénavant contre la « maison », la main invisible des forces du marché et des impératifs commerciaux. Les JHA, longtemps réservés à l'aristocratie, se démocratisent et gagnent en popularité auprès de la classe moyenne et de la classe ouvrière. Ils sont de plus en plus commercialisés et de nouveaux types de jeux se développent pour répondre aux impératifs économiques d'un capitalisme émergent, notamment la mise en marché vers la fin du siècle des premières machines de jeu en Californie. Bref, le virage progressif dans l'acceptation sociale du jeu comme forme de consommation a mis fin à des siècles de condamnation religieuse des JHA de la vie sociale, surtout auprès des moins nantis. Parallèlement à cet essor des JHA, perdure une position morale de ces activités comme nuisance publique (cf. Gadbois, 2012 ; Osborne, 1989). Vers la fin du XIXe siècle, émerge également un courant de médicalisation de la « pathologie » du jeu qui prendra de l'expansion au cours du XXe siècle (cf. Campbell et Smith, 2003 ; Ferentzy et Turner, 2012).

---

[2] Les JHA promeuvent l'amour de l'argent, qui serait en lui-même source de vices. La loterie reposerait sur l'idée que la perte des uns fait le bonheur de quelques autres, ce qui est contraire à la règle d'aimer son prochain. Elle s'inscrirait dans une logique de vol, qui est interdite par l'un des dix commandements. Elle viserait à faire du profit en exploitant le désespoir des plus pauvres et des plus faibles.

[3] C'est le Diable qui tirerait les ficelles du jeu afin d'introduire la discorde entre les humains et de les inviter au péché.

[4] En jouant, les humains se tourneraient vers la chance plutôt que vers Dieu pour les guider. Encore plus, ils se tourneraient vers des idées irrationnelles alors que Dieu leur a fait don de la raison. En espérant gagner de l'argent aussi facilement, ils en viendraient à banaliser le travail et à vénérer la paresse.

[5] Binde (2007) a écrit : « Gambling is to some extent perceived to offer mundane, fatalistic, or occult alternatives to what is offered or held as true in Christianity » (p. 156). Un système de croyances alternatif est incompatible avec la vérité chrétienne qui se veut absolue. Le jeu encouragerait les superstitions, l'invocation de pouvoirs occultes et la vénération de richesses matérielles. Dieu est omnipotent et providentiel. En ces qualités, il nierait le hasard, la chance.

La fin du XXe siècle se démarque par une pression culturelle, économique et technologique à la mercantilisation ainsi que par la création d'un libre marché des JHA au sein de l'économie du divertissement. L'industrie des JHA est devenue indéniablement une source renouvelable de revenus pour l'État, un créneau essentiel de l'économie des nations atteignant mondialement un sommet de près de 420 milliards de dollars en 2011, dont près du tiers attribuable à l'achat de billets de loterie et près du tiers à l'exploitation des casinos commerciaux (*Global Betting and Gaming Consultancy*, 2012). Au Canada, les revenus des JHA se chiffrent à près de 13 milliards de dollars, dont près de 2,7 milliards au Québec (Statistique Canada, 2009). Bref, les JHA ont fait leur entrée dans l'industrie des loisirs et du divertissement sous la forme de loisirs normalisés, populaires et disponibles à tous. Depuis les années 1990, le marché des JHA s'est libéralisé et développé dans plusieurs régions du monde (Collins, 2003 ; Eadington et Cornelius, 1997 ; Kingma, 2002 ; McMillen, 2005 ; Miers, 2004 ; Reith, 2002). Le jeu devient ainsi un bien de consommation et un loisir dans la vie des individus et des collectivités qui, dans certains pays, est partiellement ou totalement organisé et régulé par l'État qui bénéficie des profits que génère cette industrie.

2. Les principaux modèles de compréhension des jeux de hasard et d'argent

2.1. Jeux de hasard et d'argent, une conduite sociale

En 1961, Erving Goffman a publié *Encounters*, un ouvrage s'intéressant aux interactions dans le jeu, mais c'est davantage dans son essai *Where the Action Is*, paru en 1967, qu'il s'applique à décrire la nature des comportements reliés aux JHA. En étudiant, comme une métaphore de tous les JHA, le jeu de pile ou face, il s'est demandé comment se présentait l'action pour les joueurs. L'analyse de l'action dans le jeu étudié lui a permis de distinguer la période **d'un** jeu et la période **de** jeu. De fait, l'action de la période de jeu se comprendrait davantage dans la valeur qui lui est octroyée par le joueur, c'est-à-dire la valeur subjective et consacrée. L'action, celle de se commettre au jeu, serait une manière de parachever son personnage. Les JHA feraient miroiter au joueur un « autre lui » ou plutôt un « lui autrement ». Parier, ce serait, dans cette perspective, défier son existence. Les JHA se transformeraient alors en sérieuses machines à décisions où l'action constitue un moment d'autodétermination. La sociologie devrait donc se concentrer sur le caractère profondément sérieux des comportements de jeu, ce qui impliquerait de considérer les fins des joueurs, la structure de leurs périodes de jeu et les conséquences qui y sont attachées (Goffman [1967] dans Cosgrave, 2006).

Le sociologue canadien James Cosgrave, cité dans le modèle précédent, a quant à lui insisté sur l'importance de lire encore aujourd'hui Goffman pour comprendre les différents problèmes entourant les dimensions sociales des comportements de jeu[6] comme la rationalisation de la commercialisation des JHA, les risques liés à la consommation et les stigmates entourant, par exemple, le jeu pathologique (Cosgrave, 2006). Il a ainsi proposé, dans un langage fortement influencé par l'approche d'économie politique, de comprendre le processus de normalisation et le système de classification sociale des identités qui participent à faire porter aux joueurs le poids moral, par exemple, de leur « loisir » et de leurs « responsabilités » (Cosgrave, 2008).

[6] La perspective de Goffman a aussi reçu l'appui des sociologues Vicki Abt, James F. Smith et Martin C. McGurrin qui ont milité, dans le premier numéro du Journal of Gambling Behavior (devenu Journal of Gambling Studies), publié en 1984, pour une approche interactionniste ne niant pas le jeu pathologique, mais le conceptualisant à l'intérieur d'un cadre normatif (Abt, Smith, et McGurrin (1984) cité dans Lesieur 1984).

2.2. Jeux de hasard et d'argent, un temps d'arrêt et de compensation

Sociologue britannique spécialisée dans la consommation et l'excès, Gerda Reith (2002) a proposé de voir les comportements reliés aux JHA comme des rituels où les joueurs rompent temporairement le cadre environnemental social. Ils permettraient aux joueurs de fuir leur quotidien mécanisé, bureaucratisé, rigide, impersonnel et aliénant en se lançant dans une sorte de chaos expérientiel. Cette préoccupation pour la rupture de la réalité se rapproche de la proposition théorique de Caillois, mais se distance toutefois de la posture moraliste en étudiant le sens des comportements de jeu et la vie sociale des joueurs grâce à des données historiographiques. Pour elle, le jeu n'est pas un problème social en soi, elle le conçoit comme […] « the fundamentally non-problematic nature of the activity »(Reith, 2002, p. 10). Dans cette optique, elle s'est opposée à la vision utilitariste du jeu.

D'autres sociologues conçoivent également les comportements de jeu comme étant des activités de loisir, un rituel. Par exemple, nous pouvons relever également la contribution des anthropologues brésiliens DaMatta et Soarez (2006) qui ont analysé une loterie brésilienne locale (Rio de Janeiro) et considèrent que les comportements de jeu permettraient la « carnavalisation » du soi qui a pour effet de suspendre les joueurs dans un monde libre et plaisant.

Le sociologue structuro-fonctionnaliste, Edward Clifton Devereux, disciple de Durkheim et Weber, a publié, en 1980, l'ouvrage *Gambling and the Social Structure* dans lequel il étudie les comportements de jeu comme des activités ayant une fonction sociale plutôt positive, car ils aideraient les joueurs à évacuer leurs tensions et les frustrations causées par le capitalisme. Selon l'auteur, le jeu accorderait aux joueurs le droit de rêver, de réussir et de contrôler leurs ressources financières. Par conséquent, il permettrait de rééquilibrer, comme une valve de sureté, le système de domination (Binde, 2009 ; Reith, 2002).

Finalement, pour développer le modèle sociologique, l'ethnologue suédois Per Binde (2005) a insisté sur les traits élémentaires des systèmes d'échange sociétal dans lesquels s'inscrivent les différents JHA. Selon cette proposition, les JHA supposent quatre modes différents de réciprocité entre les différents acteurs plongés dans le jeu : logique de vol, de partage, de défense de son honneur et d'accord mutuel. Ces modes soulèveront des principes moraux qui leur seront spécifiques (Binde, 2005).

2.3. Jeux de hasard et d'argent, un système de force et de domination

Certains sociologues, dont Ronald Smith, Frederick Preston et Harry Humphreys (1976, cité dans Beckert et Lutter, 2013), ont plaidé pour une sociologie plus critique (ou plutôt plus marxiste) à l'égard de la régulation des JHA par les pouvoirs publics. Selon cette approche, il faudrait considérer les JHA comme une preuve que les joueurs sont aliénés parce qu'ils ont signé un pacte avec le capitalisme. Ils ont ainsi ouvert la voie à l'approche d'économie politique. Les tenants de cette approche cherchent à recadrer les comportements reliés aux JHA dans leurs environnements historiques, politiques, économiques et sociaux pour en dégager les rapports de forces. Ils s'appliquent, d'une part, à demeurer critiques face à leur objet d'étude et à l'État et, d'autre part, à comprendre les circonstances et les structures de pouvoir dans lesquelles prennent forme les phénomènes sociaux et culturels comme les habitudes de consommation (Roseberry, 1988). Dans cette perspective, les JHA sont vus avant tout comme une source de revenus pour l'État et doivent, par conséquent, être considérés comme de véritables produits d'une entreprise qui commercialise des rêves et des espoirs. C'est dans un esprit de pouvoir qu'ils accusent l'« État croupier » de promouvoir les choix

individuels plutôt que collectifs, le divertissement plutôt que le travail, la liberté de commerce plutôt que la liberté au sens large (Clotfelter et Cook, 1989 ; Neary et Taylor, 1998).

Les tenants de l'approche d'économie politique s'appuient sur la conviction que c'est le système qui serait responsable de la perte des joueurs et de tous les dégâts collatéraux. Ces dégâts se présentent comme des problèmes de santé mentale, physique, sociale ou financière, des suicides, de la criminalité. Comme l'État profite du système en recueillant les bénéfices reliés aux JHA, c'est lui qui devrait, en principe, s'assurer que cette taxe déguisée en loisir soit prélevée à moindres coûts sociaux. Certains auteurs (cf. Brasey, 1992 ; Marcil et Riopel, 1993 ; Zendzian, 1993) ont une opinion tranchée sur la question : l'« État croupier » serait un irresponsable. David Nibert (2000) abonde dans le même sens en soutenant l'idée que l'État participe à appuyer certaines fausses croyances qui finissent par noyer les plus pauvres dans leurs rêves et leur fardeau financier. En effet, les JHA dénigreraient, selon lui, le principe même du travail au profit du rêve de richesse instantanée. Il ajoute, appuyé par Veblen (1970, cité dans Binde, 2005), que les sociétés qui promeuvent une telle consommation ostentatoire sont des « barbarian », qu'elles renouvellent par la même occasion la mission de l'évolutionnisme et qu'elles réduisent les travailleurs à l'esclavage.

2.4. Jeux de hasard et d'argent, choix et responsabilité individuelle

En contexte de modernité, un mode de gouvernance néolibéral est adopté par l'État, institutionnalisant à la fois les valeurs de liberté individuelle, d'autonomie et de libre-choix dans un contexte contradictoire combinant à la fois des tendances expansionnistes du marché des JHA et une culture de modération dans le jeu (Cosgrave, 2010). Pour Bell (1976), cette forme de gouvernance reflète la contradiction culturelle du capitalisme, cette double logique promouvant à la fois des valeurs d'hédonisme et de contrôle de soi. C'est dans cette logique de gouvernance que la notion de jeu responsable a émergé, où le joueur est responsable de jouer avec modération et d'éviter l'excès alors que l'état régulateur de l'offre doit assumer la responsabilité d'une offre de jeu responsable, intègre et sécuritaire et un encadrement efficace de la consommation des JHA (Loto-Québec, 2014). L'État, dans certains cas, par l'entremise de sa société d'État, comme c'est le cas au Québec, cherche à travers des politiques de régulation de l'offre de jeu à protéger les consommateurs, à minimiser les méfaits associés au jeu et à protéger l'intérêt et l'ordre publics. Cette protection de la collectivité peut prendre la forme de campagnes d'information, ou la mise à la disposition du joueur d'outils pour limiter la participation ou l'accès au jeu, ainsi que des services de soutien pour les joueurs pathologiques. L'efficacité de telles mesures demeure mitigée (Williams, West et Simpson, 2012) et requiert des études évaluatives.

Les fondements de la notion de responsabilité étatique en matière de gestion des JHA ne sont pas sans rappeler le débat sur la notion de jeu responsable. Il s'agit de promouvoir, d'une part, les comportements des joueurs qui fixent et respectent leurs limites personnelles et, d'autre part, les comportements des sociétés d'exploitation qui assureraient aux joueurs un environnement ludique n'incitant pas au dépassement des limites (cf. Blaszczynski, Ladouceur et Shaffer, 2004). Cette approche ne fait pas l'unanimité. À titre d'exemple, James Cosgrave (2006) indique que responsabiliser l'individu ne sert qu'à déresponsabiliser l'État, alors que Mark Dickerson (2003) indique que le jeu responsable ne vise pas la protection du consommateur. Quant à eux, les historiens criminologues Colin S. Campbell et Garry J. Smith (2003) indiquent que la notion de jeu responsable devrait davantage insister sur le développement de politiques innovatrices et de pratiques entrepreneuriales fondées sur la morale, la réduction des méfaits et l'amélioration de la qualité de vie des citoyens.

2.5. Jeux de hasard et d'argent, un risque à contrôler

Pour certains sociologues, la société moderne se définit comme une société de risques fondamentalement orientée vers la prédiction du futur (Franklin, 1998). Elle fonctionne selon un paradigme probabiliste qui recadre le comportement, individuel ou collectif, et la décision qui le sous-tend selon le risque potentiel qui lui est associé. En ce sens, toute dichotomie entre une bonne et une mauvaise conduite ou entre un comportement dangereux ou sécuritaire perd sa signification pour laisser place à un calcul probabiliste qui redéploie le comportement sur un continuum de risques. C'est dans ce cadre probabiliste que la santé, les styles de vie et les comportements qui s'y rattachent sont analysés à la lumière du risque qui leur est associé. C'est le cas des conduites reliées aux jeux de hasard et d'argent, à l'usage de psychotropes ou encore à l'alimentation (Marmot, 1996 ; Rose, 1993 ; Syme, 1996).

La société contemporaine favorise et appuie à travers ses institutions une éthique de prise de risques ainsi que l'incertitude qui caractérise la société postmoderne qualifiée par Ulrich Beck (1992) de société de risques. Les activités de JHA représentent une forme de prise de risques qui est rationalisée, capitalisée et commercialisée sous la forme d'une activité de loisir. Dans ce contexte, le jeu devient une institution qui reflète cette culture de prise de risques à laquelle s'associe une rationalité individuelle de gestion du risque et de l'incertitude et un comportement rationnel dit « responsable ». Dans un tel contexte, l'État devient un promoteur des JHA comme activités ludiques de divertissement et de loisir, une activité qui s'insère dans un style de vie où rationalité et prise de risques se conjuguent dans un espace collectif toléré et promu (Beck, 2006).

C'est dans la sphère de la santé des populations que le comportement de jeu a été examiné comme une conduite à risque et quantifiée sur un continuum de sévérité (Association canadienne de santé publique, 2000). Les modèles de santé reconnaissent trois sources de risques au niveau des JHA qui se présentent séparément ou en interaction : les facteurs individuels, les facteurs liés à l'activité de jeu et les attributs de l'environnement des JHA (Korn et Shaffer, 1999). Conceptuellement, ces facteurs de risques, ou déterminants, sont présentés dans un modèle hiérarchique dit écologique (Glass et McAtee, 2006 ; Krieger, 2001 ; Susser et Susser, 1996) qui inclut à la fois des facteurs individuels que des facteurs contextuels reliés aux environnements de vie, comme la famille ou le travail, des facteurs systémiques, comme l'offre de jeu et l'offre de services et le traitement, ainsi que les politiques publiques. Ces dernières sont souvent considérées comme des leviers importants pour la prévention et pour la réduction des méfaits associés aux JHA (Caux, 2003).

Une revue analytique des programmes de prévention en jeu (Williams et coll., 2012) révèle que peu d'initiatives ont fait l'objet d'évaluation et recommande comme meilleure pratique l'implantation de programmes coordonnés d'éducation et d'information et des actions ciblant les politiques d'accès et d'offre de jeu. Parmi les actions préventives les plus prometteuses, on retrouve des mesures de restriction d'accès des mineurs aux JHA, de restriction de l'offre de jeu (densité et proximité des lieux de jeu, nombre de jeux plus problématiques tels les appareils de loterie vidéo) ainsi que l'implantation de mesures de contrôle des modalités d'offre de jeu (par exemple : limitation des montants pariés, interdiction de consommation d'alcool et de tabac aux tables de jeu, interdiction des stratégies de fidélisation des joueurs).

Les jeux de hasard et d'argent au Québec

L'histoire scientifique des JHA est prolifique. Plusieurs chercheurs de la Francophonie et du Québec y ont contribué de façon significative et certains y ont même laissé leurs traces de pionniers. Depuis l'an 2000, au Québec, le ministère de la Santé et des Services sociaux a identifié, dans le cadre de son premier plan d'action gouvernemental en jeu pathologique, le développement et la mise à profit de la recherche comme une action prioritaire. Un financement récurrent de la recherche par voie de concours pilotés par le FRQ-SC a été mis sur pied. Plusieurs projets diversifiés ont vu le jour, notamment des enquêtes de prévalence populationnelle et l'analyse des habitudes de jeu dans la population et ses sous-groupes, l'examen des déterminants des JHA et des facteurs de risques et de protection, le développement et l'évaluation de programme de prévention du jeu pathologique ainsi que l'analyse des meilleures pratiques en traitement. Durant cette même période, on peut noter une priorisation de l'action préventive, de dépistage et de référence ainsi que l'implantation, dans toutes les régions du Québec, de services spécialisés destinés aux joueurs en difficulté et à leur entourage.

Présentation des articles

Dans ce premier numéro portant sur les JHA, nous avons réuni sept articles qui traitent davantage des habitudes de JHA sans s'attarder aux comportements problématiques. Ils examinent ainsi les dimensions populationnelles, sociopolitiques et préventives des JHA. Le premier texte, signé par les médecins Suisse Olivier Simon et Jérémie Blaser, ainsi que par les psychologues Stéphanie Müller et Maude Waelchli du Centre du jeu excessif du Centre hospitalier universitaire vaudois, s'intéresse aux politiques publiques en matière de conduites addictives. Les auteurs cherchent à débattre de la politique de réduction des risques et des dommages liés au jeu excessif afin d'identifier la place que devraient occuper les préoccupations pour la santé publique en prenant comme exemple l'expérience suisse. Or, pour réussir à réduire lesdits risques, il faut mesurer l'ampleur du problème. En ce sens, Jean-Michel Costes de l'Observatoire des jeux, Sylvia Kairouz de l'Université Concordia et Maud Pousset de l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies nous livrent les résultats d'une première enquête nationale sur les comportements de jeu des Français. De ce fait, ils nous révèlent une « première approximation de la prévalence du jeu problématique en France » ainsi que la prévalence du jeu problématique modérée. Leur étude permet, par ailleurs, d'identifier que le jeu problématique serait lié à la consommation tout aussi problématique d'autres substances. Cette constatation ouvre la voie à l'étude du lien entre jeu et psychotropes, étude que nous proposent Frédéric Dussault et Mara Brendgen de l'Université du Québec à Montréal, Frank Vitaro et Jean R. Séguin de l'Université de Montréal, ainsi que Michel Boivin et Ginette Dionne de l'Université Laval. En analysant les trajectoires de consommation de substances psychotropes et de participation à des JHA de deux-cent-treize paires de jumeaux adolescents, leur article examine les facteurs génétiques et environnementaux liés à ces comportements.

De leur côté, Maxime Chrétien, Daniel Fortin-Guichard, Christian Jacques, Annie Goulet et Isabelle Giroux de l'Université Laval, ainsi que Cathy Savard du Centre de réadaptation en dépendance de Québec, nous proposent une étude pour mesurer un biais potentiel dans les recherches sur les JHA, soit le degré d'intérêt des joueurs problématiques à se porter volontaire pour participer à de telles études. Magali Dufour de l'Université de Sherbrooke, Sévrine Petit de l'Université de Montréal et Natacha Brunelle de l'Université du Québec à Trois-Rivières ont, pour leur part, interrogé vingt joueurs de poker pour dégager les différentes motivations à y jouer. Une meilleure compréhension desdites motivations contribuera à mieux saisir les trajectoires des joueurs et les conséquences liées à leurs comportements de jeu.

Enfin, Robert Ladouceur, Patricia-Maude Fournier, Sophie Lafond, Annie Goulet, Martin Leclerc, Serge Sévigny et Isabelle Giroux de l'Université Laval, ainsi qu'Hélène Simoneau du Centre de réadaptation en dépendance de Montréal ont colligé des informations auprès d'intervenants et d'administrateurs sur les services des centres de santé et de services sociaux du Québec pour constater si le programme *JEu me questionne* pourrait répondre aux besoins du milieu. Le texte de Francine Ferland et Cathy Savard du Centre de réadaptation en dépendance de Québec, Nadine Blanchette-Martin du Centre de réadaptation en dépendance de Chaudière-Appalaches ainsi qu'Andrée-Anne Légaré de l'Université Laval clôt le premier numéro en offrant une synthèse de mesures de prévention du jeu s'adressant aux jeunes. Elles repèrent ainsi des lacunes dans l'offre de programmes et insistent sur la nécessité de bien les évaluer.

La deuxième série d'articles portera davantage sur les théories et concepts entourant le jeu pathologique ainsi que sur les comportements des joueurs problématiques.

Nous sommes reconnaissants à tous nos réviseurs scientifiques pour leur précieuse contribution au processus d'évaluation des articles. Sans leur apport, cette publication n'aurait pas été possible. Ce projet de publication a été rendu possible grâce à un soutien financier du ministère de la Santé et des Services sociaux.

Bonne lecture !

Références

Beck, U. (1992). *Risk Society. Towards a New Modernity*. London: Sage.

Beck, U. (2006). Risk society revisited: theory, politics and research programmes. Dans J.F. Cosgrove (dir.) *The sociology of risk and gambling reader*. London: Routlege.

Beckert, J., et Lutter, M. (2013). « Why the Poor Play the Lottery: Sociological Approaches to Explaining Class-based Lottery Play ». *Sociology, 47*(6), 1152-1170.

Bell, D. (1976). *The Cultural Contradictions of Capitalism*. London: Heinemann.

Binde, P. (2005). « Gambling, Exchange Systems, and Moralities ». *Journal of Gambling Studies, 21*(4), 445-479.

Binde, P. (2007). « Gambling and religion: Histories of concord and conflict ». *Journal of Gambling Issues, 20*, 145-166.

Binde, P. (2009). *Gambling Motivation and Involvement: A Review of Social Science Research*. Stockholm: Swedish National Institute of Public Health.

Blaszczynski, A., Ladouceur, R. et Shaffer, H. (2004). « A Science-Based Framework For Responsible Gambling: The Reno Model ». *Journal of Gambling Studies, 20*(3), 301-317.

Brasey, É. (1992). *La république des jeux : enquête sur l'univers secret des jeux d'argent et de hasard*. Paris : Laffont.

Brodeur, M. (2008). *La ville de Montréal et la question des jeux de hasard et d'argent (1930-1970) : crime organisé, corruption et financement municipal*. (Mémoire de maîtrise, Université de Sherbrooke, Sherbrooke). Repéré à http://savoirs.usherbrooke.ca/handle/11143/2557

Caillois, R. (1967). *Les jeux et les hommes, le masque et le vertige.* Paris : Gallimard.

Campbell, C.S. et Smith, G.J. (2003). « Gambling in Canada – From Vice to Disease to Responsibility: A Negotiated History ». *Canadian Bulletin of Medical History, 20*(1), 121-149.

Caux, C. (2003). *Les politiques publiques en matière de casinos et de loteries instantanées. Le cas du Québec, de l'Ontario et de l'Australie*. Montréal : Institut national de santé publique du Québec.

Clotfelter, C.T. et Cook, P.J. (1989). *Selling hope: State lotteries in America*. Cambridge, MA: Harvard University Press.

Collins, P. (2003). *Gambling and the Public Interest*. Westport, CT: Greenwood Publishing Group.

Cosgrave, J.F. (2006). *The Sociology of Risk and Gambling Reader.* New York, NY: Routledge.

Cosgrave, J.F. (2008). « Goffman Revisited: Action and Character in the Era of Legalized Gambling ». *International Journal of Criminology and Sociological Theory, 1*(1), 80-96.

Cosgrave, J.F. (2010). « Embedded addiction: The Social Production of Gambling Knowledge and the Development of Gambling Markets ». *Canadian Journal of Sociology, 35*(1), 113-134.

DaMatta, R., et Soarez, E. (traduction par Landers, C.E.) (2006). *Eagles, Donkeys, and Butterflies: An Anthropological Study of Brazil's "Animal Game"*. Notre Dame, IN: University of Notre Dame Press.

David, F.N. (1962). *Games, Gods, and Gambling. The Origin and History of Probability and Statistical Ideas from the Earliest Times to the Newtonian Era*. New York: Hafner.

Devereux, E. C. (1980). *Gambling and the social structure*. New York: Arno Press.

Dickerson, M. (2003). *Exploring the Limits of 'Responsible Gambling': Harm Minimisation or Consumer Protection?* Melbourne: National Association for Gambling Studies.

Eadington, W.R. et Cornelius, J.A. (1997). *Gambling: Public Policies and the Social Sciences*. Reno, NV: University of Nevada Press.

Engels, F. (1845). *La situation de la classe laborieuse en Angleterre*. Paris : Éditions sociales.

Ferentzy, P. et Turner, N.E. (2012). « Morals, medicine, metaphors, and the history of the disease model of problem gambling ». *Journal of Gambling Issues, 27*, 1-27.

Franklin, J. (1998). *The Politics of Risk Sociey*. Malden, MA: Blackwell Publishers Inc.

Gadbois, J. (2012). *Ethnologie du Lotto 6/49. Esquisses pour une définition de la confiance*. (Thèse de doctorat, Québec et Paris, Université Laval et École des Hautes Études en Sciences Sociales). Repéré à http://www.theses.ulaval.ca/2012/29492/29492.pdf.

Glass, T. A., et McAtee, M. J. (2006). « Behavioral science at the crossroads in public health: extending horizons, envisioning the future ». *Social Science and Medicine, 62*(7), 1650-1671.

Global Betting and Gaming Consultancy (2012). *Global Gambling Report – Betting on Regulation*. Repéré à http://www.gbgc.com/2012/02/2011-global-gambling-revenues-passed-us-400-billion/

Goffman, E. (1961). *Encounters*. Indianapolis, E.-U. : Bobbs-Merrill Company.

Goffman, E. ([1967] 2006). Where the action is. Dans J.F. Cosgrove (dir.) *The sociology of risk and gambling reader*. London: Routlege.

Gouvernement du Québec (2002). *Plan d'action gouvernemental sur le jeu pathologique 2002-2005*. Québec : Ministère de la Santé et des Services sociaux.

Kingma, S. (2002). *Het Gokcomplex. Verzelfstandiging van Vermaak*. [The Gambling Complex]. Amsterdam: Rozenberg Publishers.

Korn, D. A., et Shaffer, H. J. (1999). « Gambling and the health of the public: Adopting a public health perspective ». *Journal of Gambling Studies, 15*(4), 289-365.

Krieger, N. (2001). « Theories for social epidemiology in the 21st century: an ecosocial perspective ». *International Journal of Epidemiology, 30*(4), 668-677.

Lesieur, H. (1984). *The Chase: Career of the Compulsive Gambler*. Cambridge, MA: Schenkman Books.

Loto-Québec (2014). *Jeu responsable. Le jeu responsable, en tête de nos préoccupations*. Repéré à http://lotoquebec.com/cms/corporatif/fr/responsabilite-entreprise/commercialisation-responsable/jeu-responsable.html.

Marcil, C. et Riopel, M. (1993). *Les obsédés du jeu : l'épidémie invisible*. Montréal : Louise Courteau.

Marmot, M. (1996). The social pattern of health and disease. Dans D. Blane, E. Brunner, et R. Wilkinson (dir.), *Health and social organization: towards a health policy for the 21st century* (pp. 42-67). London: Routledge.

McMillen, J. (2005). *Gambling Cultures: Studies in History and Interpretation*. London: Routledge.

Miers, D. (2004). *Regulating Commercial Gambling: Past, Present, and Future*. Oxford: Oxford University Press.

Nadeau, L. et Valleur, M. (2014). *Pascasius ou comment comprendre les addictions*. Montréal : Presses de l'Université de Montréal.

Neary, M. et Taylor, G. (1998). « Marx and the Magic of Money: Towards an Alchemy of Capital ». *Historical Materialism, 2*(1), 99-117.

Nibert, D. (2000). *Hitting the Lottery Jackpot: Government and the Taxing of Dreams*. New York: Monthly Review Press.

Osborne, J.A. (1989). *The Legal Status of Lottery Schemes in Canada: Changing the Rules of the Game*. (Mémoire de maîtrise, University of British Columbia, Vancouver). Repéré à https://circle.ubc.ca/handle/2429/27355

Polanyi, M. (1946). *Science, Faith and Society*. Chicago: The University of Chicago Press.

Reith, G. (2002). *The Age of Chance: Gambling in Western culture*. New York: Routledge.

Rose, G. (1993). *The Strategy of Preventive Medicine*. Oxford: Oxford University Press.

Roseberry, W. (1988). « Political economy ». *Annual Review of Anthropology, 17*, 161-185.

Shaffer, H.J., Stanton. M.V. et Nelson, S.E. (2006). « Trends in gambling studies research: Quantifying, categorizing, and describing citations ». *Journal of Gambling Studies, 22*(3), 427-442.

Smith, G., Hodgins, D. et Williams, R. (2007). *Research and Measurement Issues in Gambling Studies*. Burlington, MA: Academic Press.

Statistics Canada. (2009). *Perspectives on Labour and Income. Gambling*. Récupéré de : http://www.statcan.gc.ca/pub/75-001-x/topics-sujets/gambling-jeuxdehasard/gambling-jeuxdehasard-2009-eng.htm#n1

Susser, M., et Susser, E. (1996). « Choosing a future for epidemiology: II. From black box to Chinese boxes and eco-epidemiology ». *American Journal of Public Health, 86*(5), 674-677.

Syme, S. (1996). To prevent disease: the need for a new approach. Dans D. Blane, E. Brunner, et R. Wilkinson (dir.), *Health and social organization: towards a health policy for the 21st century* (pp. 21-31). London: Routledge.

Williams, R.J., West, B.L. et Simpson, R.I. (2012). *Prevention of Problem Gambling: A Comprehensive Review of the Evidence, and Identified Best Practices*. Report prepared for the Ontario Problem Gambling Research Centre and the Ontario Ministry of Health and Long Term Care. http://hdl.handle.net/10133/3121

Zendzian, C.A. (1993). *Who Pays ? Casino Gambling, Hidden Interests, and Organized Crime*. Albany, NY: Harrow and Heston Publishers.